

Conditions générales de vente

Article 1 : Les présentes conditions générales de vente et de livraison font partie intégrante de toute convention et sont irrévocablement acceptées par le fait de passer commande.

Elles régissent toutes conventions avec la SA GALANA, en particulier la vente, la livraison et le paiement.

Des conditions contraires à nos conditions générales de vente ne sont obligatoires pour la SA GALANA que dans la mesure où cette dernière les a expressément acceptées par écrit.

Article 2 : Sauf autorisation spéciale écrite du gérant, les agents et/au représentants de SA GALANA ne sont habilités ni à engager la société, ni à donner décharge et/au quittance au nom de la société.

Article 3 : Sauf clause contraire, la vente est censée avoir eu lieu dans nos magasins et les marchandises sont censées s'être trouvées en bon état, à moins que l'acheteur n'ait réclamé endéans les 48 heures, soit par fax, soit par lettre recommandée.

Dès la livraison et l'acceptation, les risques de perte ou dommage sont à charge de l'acheteur, même si les marchandises ont été expédiées franco.

De plus, la SA GALANA n'est pas responsable de tout dommage résultant de la décongélation, de la destruction, du vol, et/ou de la livraison tardive et d'autres risques éventuels liés au transport de produits surgelés.

**Article 4 : Clause de réserve de propriété.
Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.**

Article 5 : Les marchandises ne peuvent être renvoyées à la SA GALANA sans l'accord préalable écrit de cette dernière.

Dans la mesure où la SA GALANA accepte le renvoi de certaines marchandises, celles-ci doivent être renvoyées dans leur emballage original.

Article 6 : Les factures sont payables au comptant au siège social de la SA GALANA, net et sans escompte.

Des conditions de paiement dérogatoires ne sont valables que si la SA GALANA les a expressément acceptées par écrit, et ne restent valables que dans la mesure où le client respecte rigoureusement ces conditions de paiement dérogatoires.

A défaut de paiement d'une ou de plusieurs factures endéans le délai fixé:

- tous les délais de paiement dérogatoires sont supprimés de droit et sans mise en demeure de sorte que toutes créances impayées deviennent immédiatement exigibles.
- une indemnité moratoire forfaitaire égale à 10 % de toutes les créances impayées avec un minimum de € 50, est due de droit et sans sommation.

Sans préjudice de cette indemnité forfaitaire, le client défaillant est en outre redevable de droit et sans sommation, d'un intérêt calculé au taux d'escompte de la Banque Centrale Européenne, majoré de 2 %, avec un minimum de 10 % l'an. à compter de l'échéance.

La société Galana ne peut jamais être tenue responsable pour une fraude à la facture ou une fraude au compte bancaire dans le sens le plus large du mot, aussi bien à travers la poste que par envoi digital. Le client a pour responsabilité de contrôler le numéro du compte avant d'effectuer le paiement. Des paiements sur un compte frauduleux ne peuvent jamais décharger le client de son obligation de payer la société Galana.

Article 7 : Si un délai de livraison est convenu entre parties, ce délai sera toujours considéré comme le délai idéal.

Un dépassement du dit délai de livraison n'entraîne pas pour l'acheteur le droit de réclamer des dommages-intérêts, de refuser les marchandises ou de résilier la convention intégralement ou partiellement.

Article 8 : En cas de litige, les tribunaux de Courtrai sont exclusivement compétents et seul le droit belge est applicable.

Article 9 : S'il apparaît au vendeur que le crédit de l'acheteur se détériore, notamment s'il y a des mesures d'exécution judiciaire prises contre l'acheteur et/ou en cas d'événements qui mettent en question la bonne exécution des engagements pris ou les rendant impossible, le vendeur se réserve le droit, même si les marchandises ont déjà été totalement ou partiellement expédiées, de suspendre totalement ou partiellement la commande et d'exiger les garanties nécessaires. En cas de refus de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit d'annuler entièrement ou partiellement la commande. Tout ceci sans préjudice des droits du vendeur à tous dommages et intérêts.

Article 10 : La société Galana ne peut dans aucun cas être tenue pour responsable de toute infraction aux droits de propriété intellectuelle sur des produits ou emballages faits conformément aux instructions de l'acheteur, ni pour des retards dans les livraisons suite à un acte de force majeure ou un acte en dehors du contrôle de Galana.